

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/091

## DECISION DU MAIRE

### Prestation sonorisation / animation musicale Les Instants Bistrot - Journée du Patrimoine du 18/09/2022

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis n° 862022 de prestation de sonorisation et d'animation musicale du groupe « Léo Valentin » avec la SARL GCP sise 8 rue Gounod, 93800 Epinay Sur Seine, lors de l'évènement « Les Instants Bistro » du dimanche 18 septembre 2022 de 18h00 à 20h00, dans le cadre de « La Journée du Patrimoine », à Saint-Prix d'un montant de 684,00 € T.T.C.

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise la signature du devis n° 862022 de prestation de sonorisation et d'animation musicale du groupe « Léo Valentin » avec la SARL GCP sise 8 rue Gounod, 93800 Epinay Sur Seine, lors de l'évènement « Les Instants Bistro » du dimanche 18 septembre 2022 de 18h00 à 20h00, dans le cadre de « La Journée du Patrimoine », à Saint-Prix d'un montant de 684,00 € T.T.C.

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 6232 – gestionnaire Culture.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 26/08/2022

  
Celine VILLECOURT